



Compte Rendu de la Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration (ex-CHSCT) du 29/06/2026

Organisations syndicales présentes : CGT FP76, FO, SOLIDAIRES, CFDT/CFTC.

Présidence : Benjamin MARGEAULT

Déclarations liminaires : lecture d'une déclaration intersyndicale relative aux difficultés liées à la prise en compte de l'activité syndicale dans le cadre de l'activité des services où exercent des représentant·e·s du personnel. Les OS demandent que l'activité des représentant·e·s du personnel soient prises en compte et reconnue officiellement par la direction locale dans les objectifs individuels et collectifs.

La direction ne reconnaît pas le vocable de « discrimination » mais reconnaît qu'il existe des difficultés. Elle est toujours en attente d'une seconde saisine auprès de la centrale et confirme que cela dure depuis trop longtemps (à ce jour 3 semaines d'attente). Monsieur MARGEAULT indique que le directeur est disposé à recevoir les OS afin de discuter de cette demande. Les OS indiquent que cela n'est pas nécessaire, qu'elles ont déjà eu à plusieurs reprises l'occasion de discuter avec lui et de lui exposer clairement ce que l'on attendait de lui. Nous ne doutons pas qu'il ait compris notre demande.

Une affaire de droit et de principe pour la CGT :

La position de la DRFIP76 de ne pas accorder une baisse d'objectifs ou des compensations dans les services d'affectations des représentants syndicaux est une entrave à l'exercice du droit syndical.

Dans le climat actuel, cette volonté récente de notre direction de rendre incompatible l'activité professionnelle et syndicale témoigne de la considération accordée à la qualité du "dialogue social". La direction tente d'éteindre toutes paroles critiques, toutes paroles provenant des agent·e·s. Votre parole dont nous sommes les relais doit se taire. Il s'agit pour chaque agent·e d'une question de principe. Nous ne pouvons accepter un délitement supplémentaire de la démocratie sociale. Nous portons toujours l'idéale d'un·e fonctionnaire-citoyen·ne.

POINT POUR AVIS (= soumis au vote) :

*** Approbation du PV du CSA-FS n°2/2026 et nouvelle présentation du PV du CSA-FS 3/2025 :**

La CGT vote CONTRE le PV de 2026 et s'ABSTIENT sur le PV de 2025 : force est de constater que les PV des instances sont de plus en plus pauvres et ne reflètent pas la teneur des débats. Une nouvelle preuve, s'il en fallait encore une, de l'importance accordée au dialogue social par notre administration.

*** Budget 2026 :**

Toutes les actions sont lancées.

Le budget 2026 est d'un peu plus de 104 000 € (encore en baisse, malheureusement).

La direction envisage l'acquisition d'exosquelettes pour les agent·e·s techniques.

C'est l'occasion d'aborder le sujet de la densification du bâtiment de EU. La mairie a proposé un relogement du SGC dans un autre bâtiment. Mais la DGFIP reste encore au moins 2 ans dans le local actuel.

La CGT s'ABSTIENT sur ce point car il s'agit encore d'un budget en baisse, de surcroît basé essentiellement sur des dépenses bâtimentaires (qui relève normalement du budget de la Direction et non du budget du CSA-FS).

POINTS POUR INFORMATION (= non soumis au vote) :

*** Points obligatoires : mentions au RSST, accidents de service, maladies professionnelles, fiches de signalement, refus d'aménagement de poste, exercices d'évacuation. :**

À partir de septembre : modification du **Registre Santé Sécurité au Travail (RSST)** pour le rendre plus lisible et accessible. Les OS s'interrogent sur l'accessibilité de cet applicatif aux représentant·e·s du personnel. La direction n'a pas d'information pour le moment sur le sujet.

La CGT regrette de nouveau que le RSST soit devenu si peu visible et méconnu des agent·e·s et espère que cette nouvelle mouture leur permettra de se le réapproprier. La direction reconnaît à ce titre que des risques relevés dans le DUERP relèvent plus du RSST. Ainsi une trentaine de lignes du DUERP vont être basculées au RSST.

On constate que l'amiante reste un sujet important sur le site du HAVRE.

Les OS interrogent la direction sur des **fiches de signalement** qui ont « disparu » de l'outil SIGNAL'FIP et qui ne sont plus visibles par les représentant·e·s du personnel alors que nous ne sommes pas informé·e·s des suites données (la crainte étant toujours que la direction règle en *off* des situations explosives qui participent peut-être d'un problème structurel et non conjoncturel). Il semblerait qu'il ne s'agisse que d'une question de calendrier, les fiches en question seront présentées à la prochaine FS.

Benjamin MARGEAULT fait un constat : certains signalements tendent à montrer un « collectif de travail dégradé ». MIRACLE !!! Enfin un constat partagé ! Mais il faudrait peut-être que la DGFIP arrête de dégrader les conditions de travail des agent·e·s. Or, avec le NRP V2 (prévu le 2 juillet 2026 à la présentation au CSA de réseau c'est à dire au CSA à l'échelle nationale), ça ne va pas arranger la situation... On s'étonne que les résultats de l'Observatoire Interne soient présentés si positivement avec des situations aussi explosives dans les services.

L'épisode caniculaire : les solutions apportées par la direction, selon ses propres dires, n'ont pas été satisfaisantes.

Le gestionnaire de la Cité administrative rouennaise reconnaît l'insuffisance du système de double flux (censé résoudre tous les problèmes de chaud/froid à la Cité) : une étude a été diligentée et ses résultats, qui ne sont pas encore connus, seront communiqués aux représentant·e·s du personnel.

En dehors de cela, nous ne pouvons que regretter le manque de réactivité de la RH et la faiblesse des droits accordés aux agent·e·s à cette occasion.

Comment peut-on se targuer de devenir une administration attractive quand on traite aussi mal ses agent·e·s ?!

La CGT raille la direction au sujet de la rénovation de la cité. Cette réunion se tient quelques jours après l'entrée de Marc Bloch au Panthéon. Historien et résistant, Marc Bloch a rédigé son ouvrage le plus célèbre "*L'Étrange Défaite*" pendant l'occupation. Ce livre est consacré essentiellement à dépeindre la faillite des élites au cours des années 30. La CGT demande si "Conçue sans envisager le dérèglement climatique, la cité est un hommage à cette faillite des élites de notre administration" ?

La CGT demande quelles sont les mesures supplémentaires prévues pour les épisodes caniculaires à venir ?

La direction n'est capable de nous proposer que des mesures palliatives (commande de 120 nouveaux ventilateurs, qui nous le rappelons, étaient proscrits à la réception des nouveaux locaux, brumisateurs individuels et éventails mais uniquement pour les femmes ménopausées !?...)

David GUYENOT, Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST), demande une véritable évaluation de ce risque et une réflexion plus globale sur cette problématique. Il rappelle que le droit du travail n'indique aucune température maximum pour exercer un droit de retrait.

Pour le long terme, nous avons proposé un recensement de l'état de préparation des sites des Finances Publiques du département pour de nouveaux épisodes caniculaires. À l'occasion de cette première grande vague de chaleur, les difficultés vécues doivent être remontées. Nous avons évoqué des grandes pistes de réflexion à lancer : végétalisation, blanchiment des toits, volets... N'hésitez pas à nous contacter directement pour signaler les complications auxquelles cette chaleur extrême vous a exposé·e·s.

Alerte Initiatives Canicule

Nous connaissons tous nos directions. Elles avancent plus vite sous la pression bienveillante des initiatives syndicales. C'est pourquoi, nous invitons chaque service à s'emparer du registre santé et sécurité au travail lors de la prochaine vague de canicule. Nous suggérons de compléter le registre en précisant votre service, l'heure, la température, une photo de votre thermomètre en accompagnement. Si votre service accueille du public, il pourra être utile de décrire les conditions d'accueil des usagers (Fontaine à disposition, température, commodité pour s'asseoir). Ce registre sera présenté aux représentant·e·s du personnel seulement au prochain CSA-FS. Aussi, nous vous exhortons à nous informer de votre inscription au registre en adressant concomitamment un mail à la CGT Finances Publiques 76.

Au vu de la situation intenable à la Cité de Rouen notamment, nous envisageons, en outre, de déposer un droit d'alerte canicule pour dénoncer les risques d'atteintes à la santé à l'occasion du prochain épisode de chaleur extrême. Un nombre significatif de saisies du registre santé et sécurité au travail viendrait utilement en appui de cette démarche. Ce droit d'alerte resterait sans doute symbolique mais visibiliserait la situation des agent·e·s et des services en brisant le déni qui est le refuge principal de notre direction.

Nombreux, organisés, mobilisés, nous sommes une force capable d'infléchir nos directions. Une initiative réussie serait en mesure d'accélérer des dispositions d'adaptation et d'assouplir les consignes dans les services. Alors, à vos registres, citoyen·ne·s !

L'exercice évacuation du CFP d'ELBEUF a enfin été réalisé mais seuls les agent·e·s DGFIP étaient concerné·e·s (les autres locataires de l'immeuble n'étaient pas inclus dans l'exercice...) La centrale d'alarme de la DGFIP est indépendante des centrales d'alarme des autres occupants.

Aucune évacuation incendie de la cité n'a été effectuée depuis le début de l'année. À ce titre, nous nous étonnons également de ne toujours pas avoir eu de rapport suite à l'incendie au CSBO. L'assistant de prévention confirme ne pas avoir eu communication d'un quelconque rapport.

*** Point sur le déroulement de la campagne DUERP 2026 :**

Tous les services ont recensé leurs risques.

Le pré-DUERP comporte 598 risques, dont 63 à clôturer, soit 535 risques restants ce qui représente une multiplication par 2,14 depuis la dernière campagne. 141 risques liés à l'activité du travail (essentiellement risques de chute ou liés à la manutention), 337 liés aux RPS. 120 risques n'ont pas évolué depuis la dernière campagne.

Un premier groupe de travail d'harmonisation aura lieu début juillet pour affiner les cotations/risques.

Si des risques apparaissent en cours d'année, il convient de les faire remonter et de les intégrer au DUERP.

Nous notons sans surprise une hyperinflation des risques psychosociaux à hauteur de 286%. Dans un contexte où la DGFIP a été largement endeuillée l'année dernière, la présence d'un tiers aux réunions de service a contribué à libérer la parole. La CGT préconise de maintenir cette méthode pour les prochaines campagnes. Le face-à-face agent·e·s/chef·fe·s de service conduisait trop souvent à filtrer la parole des

agent·e·s alors que les chef·fe·s de services subissait la pression latente d'une direction imposant sa culture "ne faites pas de vagues".

Par ailleurs, la CGT regrette que les seules réponses apportées aux RPS soient individuelles et non collectives. En effet, ce qui ressort le plus généralement de ces RPS c'est qu'ils naissent d'une organisation de travail voulue par les directions, locales et nationales et préjudiciable à la santé des agent·e·s. Si elles souhaitent faire disparaître ces RPS, il est temps de changer de méthode et de politiques managériales.

La CGT interroge M. VENET (Assistant de prévention) sur les services qui n'ont pas fait appel à lui pour conduire les réunions DUERP : sur 61 services dans le département, 11 n'ont pas élaboré leur DUERP en collaboration avec lui... (alors que ça aurait pu être utile, nous ne sommes d'ailleurs pas étonné·e·s des services qui se sont affranchis de sa présence).

Suite aux réunions DUERP, Théo Venet assure une permanence par mois sur les sites du Havre, de Dieppe et d'Yvetot.

*** Point 'formation' :**

Enveloppe de 34 525 euros (a priori suffisante).

Une réponse favorable a été apportée à toutes les demandes formulées par les agent·e·s.

*** Présentation des rapport de visite de l'ISST (Fécamp et PNCD) :**

L'ISST présente ses 2 rapports.

La CGT interroge la direction sur la réalisation de certains travaux suite à des réserves émises par l'ISST. Ce point est resté sans réponse.

La direction revient sur la caméra pointée sur le site de Fécamp : une mise en demeure a été envoyée au propriétaire. Il a garanti que sa caméra ne couvrirait que sa propriété, photo à l'appui. Toutefois, cela n'est pas satisfaisant. Une solution de rehaussement de mur est en cours mais nécessite l'accord des deux parties, ce qui risque d'être difficile.

Le risque nucléaire est évoqué également pour le site de Fécamp. Nous sommes en attente d'une note préfectorale en la matière.

*** Point sur les travaux immobiliers au 1er juin 2026 :**

Les chantiers du CFP du HAVRE sont terminés mais des ajustements sont à faire...

Toujours au CFP du HAVRE : 44 fenêtres défectueuses pour lesquelles on est en attente de devis.

Sur FÉCAMP : travaux de sécurisation du site effectués. Les travaux sur la structure du bâtiment B vont être faits ainsi qu'une remise à niveau du bâtiment A. Et le réaménagement des combles est envisagé ; à défaut il faudra chercher une nouvelle solution.

La direction fait de la récup' : la nouvelle chaudière du site de BOLBEC provient du CROUS de CAEN dont les bâtiments sont passés au réseau de chaleur.

De nouveaux travaux acoustiques sont prévus au Centre de Contact le 22 juillet, avec des panneaux acoustiques descendants directement des plafonds.

Les représentant·e·s du personnel interrogent la direction sur la réfection de la porte de la TH de SOTTEVILLE (il s'agit d'une énième relance de la part des OS).

Les OS reviennent sur la densification du site de EU : quelle densification ? Pour quelle utilité ? La direction ne parle que de m² par agent·e à respecter, quand bien même cela aboutirait à créer des espaces vides...

Pas de nouvelles informations sur les travaux des ascenseurs de la cité de ROUEN. Le début des travaux est toujours prévu pour la fin d'année 2026, sans autre précision.

La direction annonce fièrement avoir économisé 200 000€ sur son budget de fonctionnement (affranchissement et mobilier), ce qui lui permet de financer des travaux initialement rejetés par SPIB, puisqu'ils ne concernent pas des projets de densifications.

Elle nous indique également que le responsable de la gestion cité a été remplacé par Monsieur PANIER, référent économie d'énergie à la PRIE.

*** Densification des sites dieppois :**

À Dieppe, la CAF cherche actuellement de nouveaux locaux pour installer ses équipes à l'horizon 2028/2029 (70 Agent·e·s).

Sur la commune dieppoise, la DRFIP occupe deux bâtiments domaniaux, le site Dieppe JOFFRE et le site Dieppe CLEMENCEAU.

Selon la direction, le bâtiment Clemenceau apparaît aujourd'hui sous-occupé/sous-densifié. Afin de densifier ce site, et sous réserve de travaux préalables de réaménagement des espaces, le site CLEMENCEAU offrirait la surface nécessaire permettant d'accueillir le PNCD... Le bâtiment JOFFRE pourrait ainsi être libéré et occupé par la CAF, selon des modalités qui restent à déterminer.

La CGT évoque le problème à venir des places de parking et du devenir des panneaux photovoltaïques.

La CGT a sondé les services de Dieppe sur l'usage de la voiture. À ce jour, 62 personnes viennent régulièrement sur le site en voiture. En cas de transfert du bâtiment Joffre à la CAF, les services de Clemenceau (DGFIP, EN, Police) disposeraient alors d'un seul parking comprenant seulement 43 places. La direction interrogée a exprimé sa gêne en précisant avoir identifié le problème. La CGT a relancé en dénonçant une éventuelle application de la doctrine rouennaise (places réservées aux agent·e·s habitant·e·s au-delà de 10km de la cité). Le réseau de transport de l'agglomération dieppoise n'est nullement comparable.

Concernant le SIE, nous avons exprimé notre désapprobation de la première solution proposée. Le SIE se voit éclaté en plusieurs espaces brisant son unité de lieu qui favorise la cohésion et le fonctionnement d'un service.

De plus, nous regrettons que des services ayant déjà connu l'inconfort de multiples déménagements provisoires soient à nouveau contraints à cet exercice irritant. Dans un contexte d'intensification constante du travail, tout désagrément supplémentaire peut être l'exaspération de trop. Il nous est signalé la possibilité de faire inscrire ce nouveau risque au DUERP. Nous invitons les agent·e·s de Dieppe à se saisir de cette proposition. Nous ne sommes pas là pour leur faciliter la tâche de leur restructuration permanente qui n'a pour seul but que de faire des économies reversées immédiatement à des intérêts privés (cf: Rapport du Sénat sur les 211 milliards d'argents publics finançant les grandes entreprises sans évaluation).

Étonnement, les autres organisations syndicales ont fait l'impasse sur ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES :

*CSAR 02/07 : lancement de la V2 du NRP. 130 services seront supprimés au niveau national. Quels services concernés en SEINE-MARITIME (les premières suppressions devant intervenir au 1^{er} janvier 2027) ? Quel calendrier pour informer les OS et les agents ?

Une réunion informelle avec les OS aura sûrement lieu mi-juillet.